

## Les outils à mobiliser ou à créer pour activer les leviers du développement rural

- 1 Mieux mobiliser les aides européennes pour financer les projets de développement rural.
- 2 Repenser les politiques contractuelles en faveur des territoires ruraux : faire évoluer les CRTE vers des formes plus intégrées de coopération Etat-Collectivités.
- 3 En complément des procédures contractuelles : maintenir un soutien des territoires les plus fragiles par le biais de la fiscalité, avec le renouvellement des ZRR (revendication de l'AMRF reprise dans le plan France ruralités).
- 4 Renforcer le soutien de la Région aux territoires en vue de renforcer la cohésion régionale en pérennisant les CRST et en harmonisant leurs périmètres avec ceux des territoires institutionnels.
- 5 Rendre les SDAASP plus efficaces en les mettant en conformité avec le SRADDET.
- 6 Le CESER suggère aux EPCI ruraux et aux deux métropoles de renforcer leur coopération à travers les contrats de réciprocité (cf. rapport 2020).

Toutefois la mise en œuvre de ces recommandations ne dispensera pas à terme de repenser les modalités de l'action publique aux différentes échelles, en vue de rechercher une plus grande simplification (réduire l'effet de l'empilement des mesures) et d'en améliorer l'efficacité.

Indépendamment, mais aussi en complémentarité du Plan France Ruralités et de la mise en œuvre des programmes récents de soutien aux territoires ruraux lancés par l'Etat (en particulier le très récent programme Villages d'avenir), le CESER souhaite l'élaboration d'un « agenda rural régional » avec l'ensemble des acteurs régionaux (méta-préconisation) pour permettre de réussir ensemble (Villes et campagnes) les transitions environnementales et sociétales. Le programme "Villages d'avenir" a pour objectif de soutenir davantage les communes rurales dans la conduite de leurs projets, il contribuera certainement espérons-le, à simplifier les dispositifs contractuels.

Le CESER souhaite que les orientations préconisées dans les fiches puissent être reprises dans les futurs schémas et plans d'aménagement et de développement que la Région et les collectivités locales seront amenées à réviser à court et moyen terme, ou à élaborer à des échéances plus lointaines (en particulier le SRADDET et les SCoT).



## LES ESPACES RURAUX A LA CROISEE DES CHEMINS QUELS AVENIRS POUR LES CAMPAGNES DU CENTRE-VAL DE LOIRE, A L'HORIZON 2050 ?

### Les ruralités : des territoires en difficulté mais non sans avenir

Dans son rapport de 2020 sur la métropolisation et la cohésion régionale, le CESER cherchait à définir un point d'équilibre entre le développement des métropoles et le bien-être de l'ensemble du territoire régional. La relation entre les métropoles et les territoires voisins était au cœur du débat et révélait des disparités intrarégionales fortes, y compris entre les différents types de territoires ruraux. Pour compléter cette précédente étude, la section prospective du CESER s'est emparée de la question du devenir des territoires ruraux à l'horizon 2050.

La doxa courante, alimentée par un certain nombre de clichés sur la France périphérique, est fortement empreinte de fatalisme et de pessimisme : la cause serait entendue, les campagnes centro-ligériennes n'ont plus d'avenir ! Or, il existe de nombreuses raisons d'être plus optimiste. Tout d'abord l'image des ruralités est en train de changer : elle reflète désormais une réalité très diversifiée et l'agriculture en profonde mutation en reste un marqueur fort.

La section prospective, comme lors de ses travaux antérieurs, a fait appel à la méthode des scénarios prospectifs. Prenant ainsi appui sur des visions contrastées des transformations possibles à long terme des campagnes, le présent rapport a l'ambition d'aider à la décision, de proposer aux acteurs et aux décideurs des thèmes d'action à intégrer dans une stratégie d'aménagement et de développement rural.

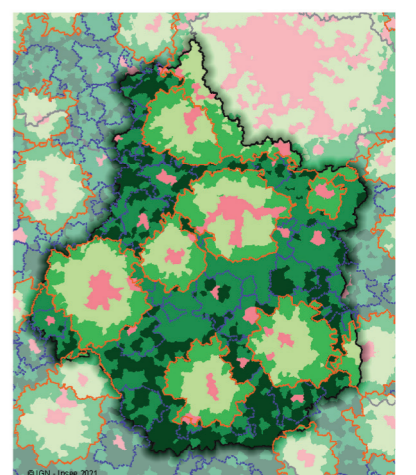
### La ruralité en CVL : une réalité complexe et diverse



Types d'espaces ruraux et aires d'attraction des villes dans la région Centre-Val de Loire en 2017

La ruralité a longtemps été définie par défaut, et de façon indifférenciée, comme ce qui était non urbain : étaient ainsi considérées, comme rurales, en France, les communes n'appartenant pas à une unité urbaine. Aujourd'hui la nouvelle définition de la ruralité s'attache au critère de la densité de la population. La mise en relation de la grille de densité et les aires d'attraction des pôles urbains permet de distinguer quatre catégories d'espaces ruraux :

- Rural sous influence d'un grand pôle : 1) sous forte influence, 2) sous faible influence ;
- Rural hors influence d'un grand pôle : 3) peu dense, 4) très peu dense.



© IRL - Insee 2017

  Aire d'attraction d'un grand pôle (aire de 50 000 habitants et plus)  
  Aire d'attraction d'un pôle d'une aire de moins de 50 000 habitants  
 Urbain  
 Rural sous influence d'un grand pôle :  
 sous forte influence  
 sous faible influence  
 Rural hors influence d'un grand pôle :  
 peu dense  
 très peu dense

Source : Insee, Recensement de la population 2017

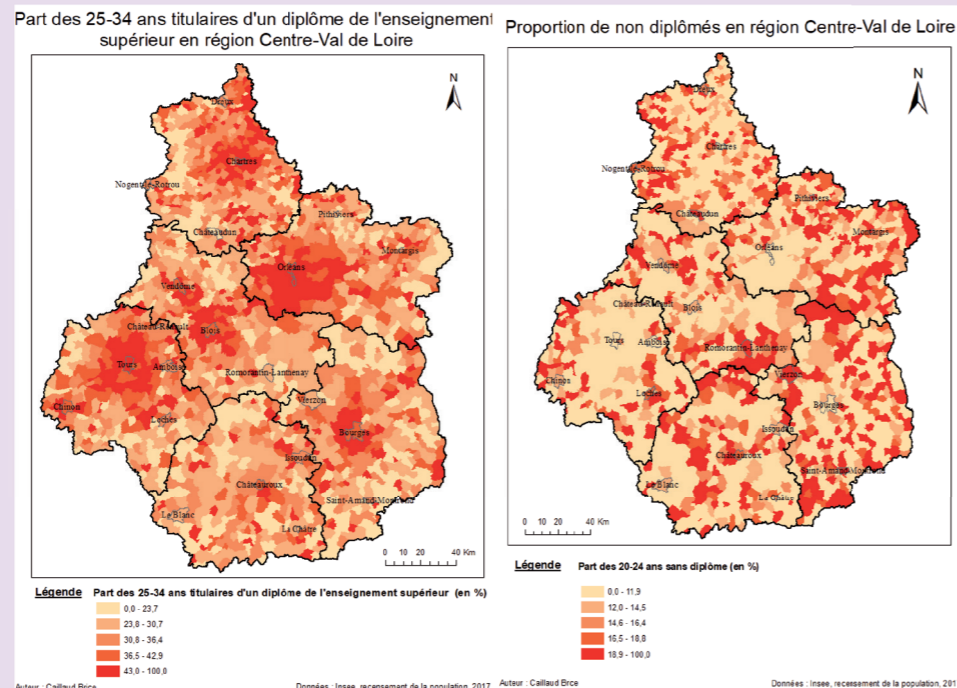


## Des territoires connaissant de fortes disparités de développement

La Section prospective a confié à des élèves-ingénieurs du Département Aménagement et Environnement de Polytech Tours la réalisation d'un diagnostic approfondi des disparités rurales au sein de la région, au cours d'un stage collectif réalisé au sein des services du CESER. Les cartes qu'ils ont élaborées amènent les constats suivants :

- Les territoires sont inégalement concernés par la désertification médicale,
- Les inégalités territoriales d'accès aux formations supérieures sont fortes,
- La fracture numérique persiste et d'autant plus dans les territoires très peu denses,
- L'accessibilité et les transports constituent un enjeu fort pour le développement du rural à faible densité,
- Les valeurs foncières et immobilières enregistrent de fortes disparités territoriales en milieu rural,
- Commerces et services aux ménages sont inégalement distribués et en fort recul dans les territoires à faible densité,
- L'accès au sport et à la culture : une répartition relativement homogène des équipements ne suffit pas à éliminer les inégalités d'accès.

La ruralité en Centre-Val de Loire connaît d'importantes disparités quels que soient les indicateurs.



Au terme de ce diagnostic, il ressort que le devenir des espaces ruraux dépendra :

- D'importantes modifications structurelles en cours et à venir,
- Des aptitudes des ruralités à surmonter les défis socio-économiques, et, à faire face aux changements (ou transitions) globaux,
- De leur capacité à tirer parti d'une attractivité renaissante pour la jeunesse, à travers des actions intégrées en direction de celle-ci et d'accueil de populations nouvelles.

**Un préalable paraît toutefois incontournable : à toutes les échelles, et encore plus au niveau micro-local, s'impose la nécessité de sortir de l'autorésignation et de la compétition permanente entre les territoires, par la coconstruction de solidarités nouvelles.**

## Ruralité et agriculture : une relation de moins en moins étroite, mais un marqueur fort

Bien souvent, la ruralité est associée à l'agriculture alors que son poids relatif en termes d'emploi n'est jamais, en France, supérieur à 10 %. (INSEE, 2017). En effet, les campagnes, ne sont pas uniquement des lieux de production agricole, elles sont aussi des lieux de production industrielle. Ce constat fait, il est indéniable que le développement des espaces ruraux est corrélé à l'adaptation de l'agriculture aux nouveaux enjeux que sont : le rapprochement entre producteurs et consommateurs, le changement climatique etc.

## 4 scénarios, contrastés mais possibles, de transformation des espaces ruraux de la Région CVL, à l'horizon 2050

- ➊ Scénario n° 1 : Les disparités s'accroissent : « Rural as usual »
- ➋ Scénario n° 2 : La dévitalisation irréversible : « il n'est plus temps d'oser le désert ! »
- ➌ Scénario n° 3 : La catastrophe climatique : « La ruralité consumée ! »
- ➍ Scénario n° 4 : La résilience des territoires à faible densité : « La ruralité renaissante »

Les trois premiers scénarios donnent à voir des évolutions récessives qui se différencient selon un gradient de gravité : ce sont les scénarios de « l'inacceptable ».



Le scénario positif (n°4) se base à la fois sur la prise en considération de l'existence avérée de potentialités de développement et de ressources locales spécifiques, y compris dans les territoires les moins denses, et, sur une volonté politique forte et partagée de redonner vie au territoire.

## La redynamisation des territoires ruraux une stratégie d'actions à mener à différentes échelles

En vue de favoriser la redynamisation des territoires ruraux de la région, le CESER préconise, sous forme de fiches, de mener des actions transversales et sectorielles à court, moyen et long terme.

**12 thèmes d'action présentés sous forme de fiches – action comprenant 90 objectifs et leviers de développement interdépendants.**

### ➤ 4 thèmes d'action transversale :

- 1° l'attractivité démographique
- 2° le maillage des territoires ruraux par les petites villes et les gros bourgs
- 3° la mobilité
- 4° la transition écologique et énergétique

### ➤ 8 thèmes d'action sectorielle :

- 5° la redynamisation des centres-bourgs et des cœurs de village
- 6° l'amélioration de l'accès aux services publics et au public
- 7° La santé et l'offre de soins
- 8° le renouvellement et le développement économique, y compris dans la sphère agricole
- 9° la promotion du tourisme rural
- 10° la préservation de la biodiversité
- 11° le patrimoine naturel et bâti au service de la préservation des identités locales
- 12° La dynamisation de la vie culturelle et sportive



Grange de Conressault (Cher) - © François BARDOT